



## Normes de dégagement et de protection des matériaux combustibles

**MISE EN GARDE: ce document ne constitue qu'un résumé des normes et des codes auxquels il réfère. Il ne dispense pas de leur consultation.**

### Foyer

Selon l'article 9.22.9.3 du Code national du bâtiment, le dégagement minimal exigé est de 4 pouces entre le foyer et un matériau combustible situé autour.

Toutefois, toujours selon le même article, un espace de 50 mm [2 po NDLR] est permis si le foyer est encastré dans un mur extérieur.

### Éléments sur lesquels porter son attention

- Dégagement autour et au-dessus du foyer
- Protection du plancher devant le foyer
- Dégagement entre la cheminée et un élément d'ossature
- Dégagement entre la cheminée et un support de revêtement de sol
- Dégagement de la trappe de ramonage de la cheminée
- Dégagement de la fondation du foyer

Selon l'article 5.2.4 de la norme ASTM E 1602-03, entre le foyer et le plafond, si ce dernier est composé d'un matériau combustible, le dégagement minimal exigé est de 8 pouces.

*Note des experts Feu vert:* dans des cas limites, le dégagement requis peut être réduit. Il faut alors consulter un préventionniste ou un expert Feu vert pour connaître la manière de procéder ainsi que sa compagnie d'assurance pour valider l'installation.

Selon l'article 9.22.9.3 du Code national du bâtiment, la dalle de protection sur le devant du foyer doit être incombustible et avoir une largeur d'au moins 540 mm (22 pouces) en avant de l'ouverture et la longueur doit déborder d'au moins 200 mm (8 pouces) de chaque côté de l'ouverture. La dalle de protection peut être placée directement sur le plancher qui n'a pas besoin d'être incombustible.

Il n'est pas recommandé d'installer une tablette en bois sur le foyer. Utiliser plutôt la pierre, la brique ou le métal. Cela dit, il est vrai que les normes le permettent: la norme CSA A405 Article 5.3.9.1 indique que «*lorsque le matériau combustible se trouve au-dessus de l'ouverture et qu'il forme une saillie supérieure à 38 mm (1 1/2"pouce), il doit y avoir un dégagement d'au moins 300 mm (12 po) au dessus de l'ouverture*». Si, malgré notre avis, vous choisissez tout de même une tablette faite de bois ou d'un autre matériau combustible, il est impératif qu'elle ne soit pas encastrée dans la brique car il y a à un risque réel d'incendie.

*Note des experts Feu vert:* ne collez pas la céramique avec une colle à base de résine époxy car, sous l'effet de la chaleur émise par la porte de chargement, elle dégagera des vapeurs toxiques. Utilisez toujours une colle à céramique ordinaire.

## **Cheminée**

Selon le Code national du bâtiment, le dégagement minimal exigé entre une cheminée en maçonnerie ou en béton et un élément d'ossature combustible est (article 9.21.5.1) :

- de 50 mm (2 po) pour une cheminée intérieure : et
- de 12 mm (1/2 po) pour une cheminée extérieure.

Le dégagement minimal exigé entre une trappe de ramonage et un matériau combustible est de 150 mm (5,91 po) (article 9.21.5.1).

Le dégagement minimal exigé entre un plancher et un support de revêtement de sol combustible et une cheminée en maçonnerie est de 12 mm (1/2 po) (article 9.21.5.1).

L'espace entre une cheminée en maçonnerie ou en béton et un élément d'ossature combustible doit être obturé à sa partie supérieure ou inférieure au moyen d'un matériau incombustible (article 9.21.5.2).

Il est permis d'utiliser le mur du foyer pour supporter des solives ou des poutres si les éléments combustibles sont isolés des conduits de fumée par une maçonnerie pleine d'au moins 290 mm (11,5 po) d'épaisseur (article 9.21.5.3).

### **Fondation du foyer de masse**

Selon la norme ASTM E 1602-03, article 5.2.1, l'espace entre des éléments d'ossature combustible et la fondation du foyer de masse doit être de 50 mm (2 po) minimum.

Si un cendrier pour recueillir les cendres est intégré dans la fondation du foyer, il faut que cet équipement soit fait d'un matériau incombustible, comme du métal, par exemple. Il faut aussi que ce cendrier soit posé sur une surface incombustible. Ne pas le surélever ou le supporter sur une structure en bois, par exemple.

Foyers Feu vert, 7 mai 2011